

Dimanche 18 mai 2014

Bonjour M. le garant de la concertation,

Nous avons appris, le 7 mai, qu'une enquête publique préalable à l'autorisation de réaliser des travaux sur la ZAC de Moulon aura lieu du 2 juin au 5 juillet prochain.

Nous avons découvert dans la foulée, sur le site de l'EPPS, **des documents d'enquête** à la fois :

- **très "copieux"** (quel citoyen, même passionné de son territoire, même conscient de ne pas devoir laisser passer l'occasion de donner son avis, peut-il "ingurgiter" en si peu de temps, des centaines et des centaines de pages ?)
- et, par endroits tout au moins, **difficilement compréhensibles** par des non spécialistes, y compris par des gens ayant suivi des études supérieures (le langage d'urbaniste en particulier, brouille la lecture et la rend opaque).

C'est pourquoi notre collectif a aussitôt envoyé une lettre (dont nous vous mettons la copie ci-dessous) aux maires de Gif, Orsay et Saint-Aubin, pour leur demander de bien vouloir organiser, chacun dans leur commune, une réunion publique de façon à rendre accessible à tous, ces documents. Notre mail est parti le 9 mai, il a été lu par deux des trois maires mais nous n'avons, à ce jour, soit 10 jours plus tard, aucune réponse officielle de leur part, y compris négative. Et en attendant, le temps passe, la date de démarrage de l'enquête approche et rien n'est fait pour aider les habitants du territoire à jouer leur rôle de citoyen.

Nous faisons donc appel à vous, M. le garant de la concertation, pour veiller à ce que ces nécessaires moments aient lieu. Nous vous en remercions vivement et vous adressons nos respectueuses salutations citoyennes.

Le collectif Moulon 2020

NB : nous mettons en copie de ce mail les Maires des trois communes concernées, ainsi que les élus des minorités de ces communes.

Lettre adressée aux Maires de Gif, Orsay et Saint-Aubin le 9 mai :

Vendredi 9 mai 2014

M. les Maires de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin,

Un membre de notre collectif citoyen a vu mardi, dans le secteur de Supelec, l'avis d'enquête publique préalable à l'autorisation de réaliser les travaux au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de la ZAC de Moulon sur vos trois communes, du 2 juin au 5 juillet 2014.

M. le commissaire enquêteur estimera peut-être nécessaire l'organisation d'une réunion publique, mais en tout état de cause, notre collectif vous demande, si ce n'est pas le cas et si vous ne les avez pas déjà programmées, de bien vouloir en organiser une dans chacune de vos communes pour que l'information des citoyens puisse être suffisante pour participer à l'enquête publique.

Les documents sont en effet très conséquents, et sans l'aide d'un premier balayage, les citoyens auront du mal à lire, comprendre, digérer suffisamment les centaines de pages, le tout en un délai aussi court, pour faire une contribution à l'enquête publique qui soit intéressante pour le bien commun, avec, pourquoi pas, des contre-propositions, voire des propositions. Il nous semble que cet effort de pédagogie est complètement dans le rôle des élus et vous remercions d'avance de ce que vous pourrez organiser pour que cet outil démocratique qu'est l'enquête publique soit vraiment mis à la portée des citoyens.

Avec nos salutations citoyennes,

Le collectif Moulon 2020

PS: nous mettons en copie les élus minoritaires de votre commune de façon à les informer de notre démarche et nous mettons cette lettre sur notre site: <http://moulon2020.jimdo.com/>, sur lequel nous publierons également vos réponses.